

Notice d'information

ATTENTION !

- Ce dossier ne concerne pas les élèves utilisant la SNCF (ou TER) : un imprimé spécifique "A.S.R." est à retirer au secrétariat de l'établissement scolaire fréquenté.
- Élèves domiciliés hors des Côtes d'Armor : ne pas joindre de paiement. Le dossier sera adressé pour étude du droit à subvention au Service Transports de votre département.
- Toute demande incomplète entraînera un retard dans le traitement de votre dossier.

La date limite de retour du dossier est fixée au

- 15 juin 2017 pour les réinscriptions et inscriptions en 6^e,
- 15 juillet 2017 pour toute nouvelle inscription (et élèves en attente d'une décision d'orientation).

Une majoration de 30 € sera appliquée pour toute demande reçue après le 15 juillet 2017.

INSCRIPTION PAR INTERNET

La procédure d'inscription ou de réinscription en ligne est prolongée jusqu'au 31 juillet 2017 (majoration de 30€ au-delà de cette date).

Règles de subventions

	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur
<i>Demi-pensionnaire ou externe</i>	Les élèves doivent fréquenter l'école de la commune ou celle de rattachement (sauf accord signé du maire). N.B. : Les élèves de primaire sont transportés dans la limite des places disponibles.	Les élèves doivent résider à 3 km ou plus de l'établissement scolaire et fréquenter le collège défini par les secteurs des transports scolaires. La subvention étant calculée par rapport aux collèges de référence, la scolarisation en dehors du secteur peut entraîner un surcoût. (voir paragraphe ci-dessous "PARTICIPATION FAMILIALE").	Les élèves doivent fréquenter le lycée public ou privé le plus proche de leur domicile dispensant l'enseignement choisi, le critère "distance minimum" (3 km) étant maintenu.	Les étudiants doivent être domiciliés dans le Département, le critère "distance minimum" (3 km) étant maintenu. Le subventionnement est accordé uniquement pour les deux premières années d'études supérieures.

Participation familiale

MONTANT ANNUEL

1. **Élève subventionné** (voir règles ci-dessus) : 115 €
 - 3^e enfant d'une même famille utilisant un service de transport : 57,50 €
 - 4^e enfant et suivant(s) utilisant un service de transport : gratuité (adresser les justificatifs de paiement au Service Transports dès que possible).
2. **Élève subventionné partiellement** : 115 € + 15 €/km non subventionné (jusqu'au 10^e km), + 7 €/km non subventionné (à partir du 11^e km).
3. **Élève non subventionné** : 400 €.
4. **Inscription hors délai après le 15 juillet 2017 (ou 31 juillet 2017 par Internet), sans justificatif : majoration de 30 €**

MODALITÉS DE PAIEMENT

Par 3 prélèvements bancaires :

- Dans le cas d'une première demande, le mandat de prélèvement SEPA renseigné et signé + 1 RIB agrafé au formulaire.
- Dans le cas d'une ré-inscription joindre le mandat de prélèvement SEPA renseigné et signé + 1 RIB agrafé au formulaire. Les encaissements se feront en novembre, février et avril de l'année scolaire.

Par chèque : adressez votre chèque de 115 € si plein tarif ou 57,50 € si demi-tarif, daté du jour de la signature et libellé à l'ordre du Trésor Public, à compter du 1^{er} septembre. Il sera encaissé à partir du mois d'octobre. Pour établir le montant de votre chèque, tenir compte, s'il y a lieu, des 30 € de majoration. Merci d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant au dos du chèque.

ATTENTION : NE PAS ADRESSER DE CHÈQUE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

IMPORTANT

1 - Sur les circuits scolaires et sur les lignes régulières Tibus

- L'utilisation d'un service de transport entraîne l'engagement de la famille à s'acquitter de la participation financière **due jusqu'au terme de l'année scolaire**.
- Si plusieurs enfants de la même famille utilisent un service de transport scolaire, il est conseillé à la famille d'opter pour le même mode de paiement (prélèvement automatique ou chèque).
- Aucune réduction, autre que celles énoncées précédemment ne peut être accordée.
- **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ** (sauf pour raisons d'ordre médical, déménagement ou arrêt de la scolarité) : justificatif et RIB à produire.

2 - Élève subventionné partiellement

- Le règlement du surcoût s'effectuera sur les prélèvements de février et d'avril ou titre de perception unique avec encaissement en février.

3 - Majoration pour inscription tardive

- Une majoration de 30 € sera perçue lors du premier prélèvement suivant l'inscription.

Cas particuliers

- 1. Élève dont le trajet entre le domicile et l'établissement scolaire nécessite une correspondance**
(SNCF+circuit scolaire, ligne régulière+circuit scolaire, 2 circuits scolaires) : un seul paiement.
- 2. Élève suivant une formation en alternance et utilisant le transport une semaine sur deux** : 57,50 € (adresser un justificatif).
- 3. Élève en garde alternée utilisant le transport une semaine sur deux** : 57,50 € (joindre une demande écrite avec justificatif).
- 4. Inscription en cours d'année.** Prendre contact avec  pour connaître le montant de la participation familiale.
- 5. Interne** : 115 € pour un aller-retour par semaine sur les services conventionnés par le Département des Côtes d'Armor. Les élèves internes peuvent prétendre au versement d'une allocation (dossier spécifique distribué courant octobre par les établissements disposant d'un internat).
N.B. : Les élèves internes sont transportés dans la limite des places disponibles.

DUPLICATA

Coût 13 € par chèque libellé à l'ordre du Trésor public. Merci d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant au dos du chèque.

- En cas de perte ou de détérioration, remplir un imprimé de demande de duplicata disponible sur le site du Département des Côtes d'Armor www.cotesdarmor.fr ou sur simple demande en appelant le .
- L'adresser au Service Transports du Département accompagné d'un chèque de 13 € à l'ordre du Trésor public.

Sécurité et discipline

1 - Montée et descente du car

Se présenter au point d'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage du car. La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre après l'arrêt complet du véhicule. Tout élève doit être régulièrement inscrit et pouvoir présenter son titre de transport. À leur descente du car, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après s'être assurés que le véhicule soit suffisamment éloigné pour garantir une visibilité parfaite.

2 - Dans le car

LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ EST OBLIGATOIRE DANS LES AUTOCARS.

Contravention de 135 € pour non port de la ceinture (articles R.412-1 et R.412-2 du code de la route).

Chaque élève doit rester assis à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

LES SACS, SERVIETTES, CARTABLES OU PAQUETS DE LIVRES doivent être placés **SOUS LES SIÈGES** ou, lorsqu'ils existent, dans les porte-bagages, de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours restent libres de ces objets.

IL EST INTERDIT, NOTAMMENT :

- DE PARLER AU CONDUCTEUR SANS MOTIF VALABLE
- DE FUMER, DE VAPOTER OU D'UTILISER ALLUMETTES OU BRIQUETS
- DE JOUER, DE CRIER, DE PROJETER QUOI QUE SOIT
- DE TOUCHER, AVANT L'ARRÊT DU VÉHICULE, LES POIGNÉES, SERRURES OU DISPOSITIFS D'OUVERTURE DES PORTES AINSI QUE LES ISSUES DE SECOURS

SANCTIONS

En cas d'indiscipline, la carte de l'élève sera retirée par le conducteur ou le contrôleur et des sanctions pourront être prises par la collectivité. L'auteur de dégradations clairement identifié engagera la responsabilité pécuniaire de son représentant légal.

Le réseau de transport en Côtes d'Armor compte 400 circuits spécifiques scolaires, 20 lignes Tibus et 5 000 points d'arrêt.

20 entreprises assurent le transport quotidien de près de 30 000 élèves

La collectivité finance environ 90 % du coût réel du transport scolaire.





Dossier à compléter

ÉLÈVE

NOM (en majuscules) _____ PRÉNOM (en majuscules) _____
 Sexe Féminin Masculin Né(e) le / /

REPRÉSENTANT LÉGAL PÈRE MÈRE TUTEUR ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)

NOM (en majuscules) _____ PRÉNOM (en majuscules) _____
 Adresse _____
 CP _____ Commune _____ Garde Alternée
 Tél. _____ Portable _____ Courriel..... @

J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour m'informer (via SMS ou courriel) des perturbations touchant les services de transport fréquentés par mon enfant. Les avis sont consultables sur le site du Département www.cotesdarmor.fr

SCOLARITÉ

Établissement scolaire 2016/2017 _____
 Commune.....
 Établissement.....
 Classe

Établissement scolaire 2017/2018 _____

Serez-vous scolarisé(e) dans le même établissement OUI NON

Nom de l'établissement

CP et Commune.....

Type d'Éts Public Privé Élève 1/2 pensionnaire Interne (ou externe)

Classe

<input type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> 6 ^e	<input type="checkbox"/> 2 nd e	<input type="checkbox"/> 4 ^e Pro	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} pro	<input type="checkbox"/> CAP 1 Agri	<input type="checkbox"/> Licence 1	<input type="checkbox"/> autre classe précisez.....
<input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> 5 ^e	<input type="checkbox"/> 1 ^{er}	<input type="checkbox"/> 3 ^e Pro	<input type="checkbox"/> Term. pro	<input type="checkbox"/> CAP 2 Agri	<input type="checkbox"/> Licence 2	
<input type="checkbox"/> CE1	<input type="checkbox"/> 4 ^e	<input type="checkbox"/> Term.	<input type="checkbox"/> CAP 1	<input type="checkbox"/> Pré-apprenti (non rémunéré)	<input type="checkbox"/> 2 nd e Agri	<input type="checkbox"/> BTS 1	
<input type="checkbox"/> CE2	<input type="checkbox"/> 3 ^e	<input type="checkbox"/> SEGPA	<input type="checkbox"/> CAP 2		<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Agri	<input type="checkbox"/> BTS 2	
<input type="checkbox"/> CM1		<input type="checkbox"/> ULIS	<input type="checkbox"/> 2 nd e pro		<input type="checkbox"/> Term Pro Agri	<input type="checkbox"/> DUT 1	
<input type="checkbox"/> CM2						<input type="checkbox"/> DUT 2	
<input type="checkbox"/> ULIS							

Langue 1

Langue 2

Spécialité

Option(s)

IMPORTANT

Commune de montée

Point de montée

Liste des points de montée consultable sur www.cotesdarmor.fr (rechercher un trajet scolaire - webhoraires) ou en mairie.

Date du début de transport si inscription en cours d'année : / /

Utiliserez-vous une correspondance pour effectuer votre trajet domicile/établissement scolaire ? NON OUI

Demi-tarif ou gratuité (voir page 2 et 3) pourront être appliqués en fonction des renseignements fournis

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE TRANSPORTS

Transporteur.....

Circuit N°

Point de montée

TRANSPORT 2017-2018

Transporteur.....

Circuit N°

Commune de montée

Point de montée

Subvention Accordée Refusée Partielle

Éts de référence.....

Km trajet ① Km subventionné..... ②

Km non subventionné ③=①-②

Montant du surcoût..... €

PAIEMENT

Prélèvement automatique

Joindre impérativement le mandat de prélèvement SEPA renseigné et signé et le relevé d'identité bancaire. (1^{er} inscription ou modification des coordonnées bancaires)

Paiement par chèque

Joindre impérativement votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

Agrafer la photo du demandeur ici

Frères et sœurs utilisant un service de transport



Demi-tarif ou gratuité (voir page 2 et 3) pourront être appliqués en fonction des renseignements fournis

Nom, Prénom	Établissement scolaire fréquenté

Le représentant légal certifie, après avoir pris connaissance des informations pages 1, 2 et 3, l'exactitude de ces renseignements.

Date

Signature

